conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 déc. 2016 Date d'édition: 1 déc. 2016

Version: 2 Page 1/7



SIHA Hydrocarbonate de potassium Hydrocarbonate de notassium

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

SIHA Hydrocarbonate de potassium Hydrocarbonate de potassium

Indications diverses:

Selon REACH, la substance ne nécessite pas d'enregistrement.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit pour la désacidification du vin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Eaton Technologies GmbH

Langenlonsheim Branch An den Nahewiesen 24 55450 Langenlonsheim Germany

Téléphone: +49 6704 204-0 (Diese Nummer ist nur zu Bürozeiten besetzt.)

Telefax: +49 6704 204-121 **E-mail:** SDB@Eaton.com

Site web: www.eaton.com/filtration
1.4. Numéro d'appel d'urgence

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Indications diverses:

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Description:

Hydrocarbonate de potassium (n° CAS 298-14-6; n° EINECS 206-059-0).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 déc. 2016 Date d'édition: 1 déc. 2016

Version: 2 Page 2/7



SIHA Hydrocarbonate de potassium Hydrocarbonate de potassium en cas de contact avec la peau:

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO2), Eau en aérosol, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4. Indications diverses

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côte du vent. Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Rincer abondamment avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 déc. 2016 Date d'édition: 1 déc. 2016

Version: 2 Page 3/7



SIHA Hydrocarbonate de potassium Hydrocarbonate de

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Éviter la formation de poussière. Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau:

Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/substance/préparation.

En raison de l'absence de tests, aucune recommandation ne peut être faite sur le matériau des gants pour le produit/substance/préparation.

Choix des gants en tenant compte des temps de perforation, des taux de perméation et de la dégradation.

Temps de pénétration (durée maximale de port): Interroger le fabricant pour connaître le temps exact de perforation et le respecter.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite, dégagement de poussière

Appareil de protection respiratoire approprié: Dispositif de filtration (NF EN 147) P 2

Autres mesures de protection:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Le mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être prises.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas respirer les poussières.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 déc. 2016 Date d'édition: 1 déc. 2016

Version: 2 Page 4/7



SIHA Hydrocarbonate de potassium Hydrocarbonate de

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: cristallin Couleur: blanc

Odeur: sans odour Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
рН	8 - 9	20 °C		Gehalt an gelöster Substanz: 50 g/l
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	non déterminé			
Vitesse d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	2,17 g/cm ³			
Densité apparente	900 - 1 100 kg/m³			
Solubilité dans l'eau (g/L)	333 g/l	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Agent oxydant, fortes; Acide fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec des acides par formation de CO2.

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 déc. 2016 Date d'édition: 1 déc. 2016

Version: 2 Page 5/7



SIHA Hydrocarbonate de potassium Hydrocarbonate de

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
298-14-6	potassium hydrogencarbonate	DL50 par voie orale: 4 220 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Effet irritant sur la peau : non irritant.

Endommagement/irritation des yeux:

Après contact avec les yeux légèrement irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune information disponible.

Cancerogénité:

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Aucune information disponible.

Danger par aspiration:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Les données écologiques de tous les produits ne sont pas présentes.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Autres indications écologiques: Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Accumulation / Évaluation:

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les numéros de code de déchet selon le catalogue allemand des déchets se réfèrent à la substance, les numéros de code de déchet selon le catalogue européen des déchets (code EWC) se réfèrent à la provenance. L'attribution exacte d'un code de déchet selon le code EWC ne peut être effectuée que par l'utilisateur qui élabore des produits considérés comme des déchets ou qui se charge de leur élimination.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 déc. 2016 Date d'édition: 1 déc. 2016

Version: 2 Page 6/7



SIHA Hydrocarbonate de potassium Hydrocarbonate de

potassium Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

Source:

S Selbsteinstufung

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 1 déc. 2016 Date d'édition: 1 déc. 2016

Version: 2 Page 7/7



SIHA Hydrocarbonate de potassium Hydrocarbonate de potassium 16.3. References littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.